

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Conseil communautaire du 14 mars 2023

**Objet : Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023**

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, à la salle des fêtes de Chaumont, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 102

**PRESENTS** : 65

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Anne-Marie NEDELEC, Jean-Marie WATREMETZ, Patrice VOIRIN, Christophe FISCHER, Michel MENET, Stéphan EMERAUX, Didier COGNON, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Thierry ALONSO, Pascal BABLON, Pascal BABOUOT, Yves BERNARD, Philippe BERTRAND, Olivier BILLIARD, Céline BRASSEUR, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Joël CLEMENT, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Dominique COMBRAY, Sylvie CORDIER, Michel COURAGEOT, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Audrey DUHOUX, Sylvain DURAND, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Stéphane FONTANESI, Michèle GIANINO, Gérard GROSLAMBERT, Magali GUENY, Christine GUILLEMY, Christophe GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Didier JOLLY, Dominique KINTZLER, Jean-Michel KONARSKI, Jean-François LAMONTRE, Michèle LEMAIRE, Patrice LOGEROT, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Céline OGER, Michel PAULIN, Laurent PELLOUARD, Pierre PENCEY, Patrick PRODHON, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAK, Franck TROMPETTE, Guy URSCHEL, Chantal VAUTHIERS, Bernard VIALLETEL, Patrick VIARD, Jean-Louis BENOIT est représenté par Dominique KINTZLER, Thierry GASPAROVIC est représenté par Pierre PENCEY, Didier PRUDENT est représenté par Sylvain DURAND,

**EXCUSES** : 23

Laurence MEUNIER, Véronique NICKELS, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Khalid BOUSABATA, Karine COLOMBO, Claude GEORGES, Jessica GOULIN, François GUYOT, Christine HENRY, Jean Marie JODER, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Dominique LE GRAËT, Morgane LENGREND, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Vincent VIGNERON,

**ABSENTS** : 14

Benjamin BIENFAIT, Damien BONHOMME, Nabil CHAOUI, Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Michel DRIOUT, Hugues FISCHER, Hélène HALTZ, Carine HURAU, Sandrine LEDOUX, Daniel MICHEL, Nicolas PIERRE, Jean-Luc RAILLARD, Patrick TILLAND,

**PROCURATIONS** : 16

Laurence MEUNIER à Michel MENET, Véronique NICKELS à Christophe FISCHER, Etienne MARASI à Jean-Marie WATREMETZ, Michel ANDRE à Stéphan EMERAUX, Khalid BOUSABATA à Sylvie CORDIER, Karine COLOMBO à Gérard GROSLAMBERT, Claude GEORGES à Céline BRASSEUR, Jessica GOULIN à Pierre ETIENNE, Christine HENRY à Pascal BABOUOT, Arnaud LAMOTTE à Isabelle FENAU-MILLOT, Dominique LE GRAËT à Marie-Christine SIMONNET, Morgane LENGREND à Audrey DUHOUX, Sophie NOEL à Michèle LEMAIRE, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON à Patrick VIARD, Catherine SFEIR-LAVIGNE à Paul FOURNIE, Vincent VIGNERON à Olivier CHANTIER.

**Rapporteur : Monsieur Jean-Marie WATREMETZ**

L'alinéa 2 de l'article L.2312-1 du CGCT stipule que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.*

*Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux EPCI des communes de 3 500 habitants et plus »*

L'article 107 de la loi NOTRE du 07 août 2015 est venu renforcer les obligations de transparence.

Le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget
- Les orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget
- Les informations sur le personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée du travail...)

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Cette délibération doit désormais faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

**Vu** l'avis de la commission « Finances, Administration générale et Contractualisation » en date du 03 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 80 voix pour et 1 voix contre (Sylvain DEMAY) :

- D'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Pour extrait conforme,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI  
2023.03.28 11:51:53 +0200  
Ref:20230317\_135401\_1-4-O  
Signature numérique  
le Président

***Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.***